



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **10 décembre 2018**

Délibération n° 2018-3251

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Gestion intercalaire et développement d'une offre de logements temporaires - Convention de partenariat avec les associations - Aide au logement des jeunes, Entre2Toits, Habitat et humanisme Rhône et le Mouvement d'action sociale

service : Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'habitat et du logement

Rapporteur : Madame la Conseillère déléguée Jannot

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 20 novembre 2018

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 12 décembre 2018

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mmes Rabatel, Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, M. Jacquet, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Mmes Balas, Basdèreff, Beautemps, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burrinand, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Collomb, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, M. Hugué, Mme Iehl, M. Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mme Lecerf, MM. Ljung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : MM. Galliano (pouvoir à M. Grivel), Barral (pouvoir à M. Crimier), Bernard (pouvoir à M. Sannino), Chabrier (pouvoir à Mme Belaziz), Barret (pouvoir à M. Cohen), Mme Berra (pouvoir à Mme Nachury), MM. Denis (pouvoir à Mme Frier), Jeandin (pouvoir à M. Vincent), Mme Leclerc (pouvoir à M. Vincendet).

Absents non excusés : MM. Aggoun, Passi.

Conseil du 10 décembre 2018**Délibération n° 2018-3251**

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

objet : **Gestion intercalaire et développement d'une offre de logements temporaires - Convention de partenariat avec les associations - Aide au logement des jeunes, Entre2Toits, Habitat et humanisme Rhône et le Mouvement d'action sociale**

service : Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'habitat et du logement

Le Conseil,

Vu le rapport du 15 novembre 2018, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Depuis de nombreuses années, l'association d'Aide au logement des jeunes (AIOJ), les associations Entre2Toits, Habitat et humanisme Rhône (HHR) et le Mouvement d'action sociale (MAS) s'impliquent dans la gestion temporaire de logements aux côtés de la Métropole de Lyon. Ces logements sont des biens vacants, acquis par la Métropole pour la réalisation de projets d'aménagement urbain, qui sont voués à être démolis ou cédés. Ils permettent de proposer une solution décente à des ménages dépourvus de domicile personnel et ne pouvant pas accéder immédiatement à un logement autonome.

Cette démarche s'inscrit dans le cadre du plan local d'action pour le logement et l'hébergement de personnes défavorisées (PLALHPD) approuvé par délibération du Conseil n° 2016-1447 du 19 septembre 2016 et dans un ensemble d'actions qui visent à soutenir les pratiques du logement accompagné sur la Métropole, notamment en développant une offre de logements en diffus dans le parc existant.

Cette action prend place également parmi les actions programmées pour la mise en œuvre accélérée du plan quinquennal "logement d'abord", pour lequel la Métropole a été retenue par la Délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement (DIHAL). Le développement de nouvelles réponses de logements temporaires par le biais de l'urbanisme temporaire et la gestion intercalaire est, en effet, une action retenue dans la continuité du dispositif conduit jusqu'alors par la Métropole. L'objectif fixé à 5 ans vise 250 logements en file active, objectif auquel contribuera largement la Métropole.

L'utilisation temporaire de ces biens présente un double enjeu pour la Métropole :

- une optimisation des périodes intermédiaires en évitant des dépenses de gardiennage ou de sécurisation des locaux et en proposant une offre de logement en sous-location, décente, à des ménages dépourvus de domicile personnel et ne pouvant pas accéder immédiatement à un logement autonome,

- un développement de solutions de logements à bas coûts, bien insérés dans le tissu urbain qui contribuent à l'effort engagé par la Métropole pour loger les ménages les plus en difficultés.

A la fin de l'année 2017, 64 logements étaient mis à disposition permettant de reloger 68 ménages. L'objectif à atteindre a été fixé à un stock de 120 logements mis à disposition. À cette fin et au regard du parc disponible, la Métropole envisage de proposer aux associations une dizaine de logements par an. Ce nombre pourra toutefois être réévalué en fonction des évolutions liées aux acquisitions et cessions de biens décidées par la Métropole.

Afin d'atteindre les objectifs fixés et de garantir la bonne conduite du dispositif piloté par la direction de l'habitat et du logement (DHL) et la direction du patrimoine et des moyens généraux (DPMG), la Métropole et les associations ont souhaité établir une convention de partenariat qui fixe les engagements des différentes parties et définit les modalités de ce dispositif.

Il est proposé au Conseil de valider les modalités de conduite de ce dispositif précisées dans la convention de partenariat ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - le partenariat pour la gestion intercalaire des logements privés de la Métropole,

b) - la convention de partenariat à passer entre la Métropole et les associations AILLOJ, Entre2Toits, HHR et MAS.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 12 décembre 2018.